

23 - SPECHT-CARPENTIER - 05072019 - 10H26

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien "MOULIN A VENT"

De : "Annie SPECHT-Guy CARPENTIER" <anspecht@wanadoo.fr>

Date : Fri, 5 Jul 2019 10:20:36 +0200

Pour : <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Messieurs et Madame les Commissaires enquêteurs,

Je souhaite vous faire part de mon **OPPOSITION** au projet éolien en objet.

Outre le fait que projet aura pour conséquences de :

- Défigurer définitivement et gravement le paysage limousin qui contribue grandement à son tourisme vert, son attractivité et l'économie qui en découle,
- D'accélérer la désertification de cette région pauvre au **mépris de ses habitants** qui ne pourront fuir, piégés par le fait de ne pouvoir revendre leurs biens dévalorisés. Les parcs éoliens agissant en repoussoirs sur le tourisme, sur l'installation de nouvelles populations ou d'investisseurs, et forcément au détriment de l'économie locale,
- De polluer **à jamais** le sol par les milliers de mètres cubes de béton enfouis à jamais (1000 tonnes de béton et 40 tonnes de ferraille par éolienne), des huiles, etc...
- De contribuer à détruire une bonne partie de l'avifaune, alors qu'il est établi que les espèces disparaissent à la vitesse V à cause des activités humaines,
- De nuire aux migrations d'oiseaux et de les perturber,
- De bouleverser le biotope (il est stupide de faire croire qu'en replantant 80 mètres de haies, on va le rétablir)
- De jouer aux apprentis-sorciers en bridant ou débridant « pour voir » quelles seraient les conséquences de la présence de ces machines sur les chiroptères (entre autres) ; ces derniers, une fois morts, ne se reproduiront plus et disparaîtront définitivement. **L'éolien accélère la disparition des espèces !!!**

il faudrait enfin se poser la question de la pertinence des sommes dépensées dans ce projet, comme dans les autres, sachant qu'il ne s'agit pas « d'investissement », mais de paiement d'équipements à une durée de vie assez faible et qui ne seront jamais rentabilisés (à part pour ceux qui bénéficient de la situation ubuesque de rachat de l'électricité à un tarif démentiel).

Questions :

Lesquels des décideurs de ce projet viendraient s'installer à proximité de ces machines pour y vivre ou y prendre leurs vacances ?

Quel est l'intérêt d'installer des éoliennes dans une zone peu ventée, dont l'intermittence rend cette énergie peu efficace et coûteuse.

Les populations ont-elles été correctement informées des conséquences à court et long terme d'un tel projet ?

La population favorable à l'éolien pense que les poteaux électriques disparaîtront avec l'éolien, lui a-t-on dit la vérité ?

La population pense que l'éolien est une énergie propre, ne produisant pas de CO2 ; lui a-t-on dit que les éoliennes qui ne fonctionnent que par intermittence, sont couplées aux centrales thermiques lorsqu'il n'y a pas de vent (gaz, fioul, charbon) et donc est productive de CO2, sans compter l'acheminement du gaz et la production des matériaux...

Etant démontré que l'éolien n'a RIEN d'écologique et est entièrement subventionné, l'on peut donc conclure qu'il s'agit de projet purement financier, qui ou quels en sont les bénéficiaires réels ?

Compte tenu des 50.000€ provisionnés pour le démantèlement de chaque éolienne, qui assurera la

différence entre le prix du coût réel de ce démantèlement et la somme provisionnée ?

A-t-on trouvé des arbres de 180 mètres de haut pour faire office de brise-vue entre les riverains et les machines ?

Qui prendra en compte les souffrances morales et physiques des riverains victimes ? et comment ?

Qu'est-il prévu si des conséquences sanitaires devraient apparaître sur le bétail, et quelles seraient les compensations pour les agriculteurs en cas de pertes de leurs animaux ?

Qui dédommagera les riverains victimes de la dévalorisation de leurs biens et de la perte des rentrées financières générées par la location des gîtes ruraux ?

Les populations ont-elles été informées de manière contradictoire de l'impact sur la biodiversité sous et autour des champs d'éoliennes ?

La population a-t-elle été informée que les Gîtes de France n'accorderont plus leur label dans un rayon de 5 kms autour des champs éoliens ?

Où et comment vont être recyclés les pâles et les matériaux de ces machines dans 15, 20 ans ? Quelles conséquences pour l'environnement ?

« Les risques de pollution des eaux souterraines par hydrocarbures devraient être réduits » ; donc pas éliminés ? Les populations sont-elles informées de l'épée de Damoclès sur leur tête ?

Conclusion

**PENSEZ-VOUS QUE DES EOLIENNES SANS VENT,
QUI DEFIGURENT LE PAYSAGE,
QUI POLLUENT LES SOLS ,
QUI RENDENT LES POPULATIONS ET LES ANIMAUX MALADES ,
QUI GREVENT LE POUVOIR D'ACHAT DES CONTRIBUABLES EN RAISON
DES SUBVENTIONS QU'ILS DOIVENT FINANCER
ET QUI ENGRAISSENT LES PROMOTEURS,
QUI DETRUISENT LA BIODIVERSITE ,
SOIENT BIEN UTILES ?**

En soumettant ces quelques réflexions et remarques (il y en aurait infiniment plus à faire) à votre impartialité et à votre objectivité,

Je vous prie d'agréer, Messieurs et Madame les Commissaires enquêteurs, mes salutations distinguées

Annie SPECHT-CARPENTIER
37 LE GRAND BAGNOL
87250 FROMENTAL